

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 03 MAI 2018

DELIBERATION N°2018.00145

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE GESTION ET D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE ENTRE SAINT-ETIENNE METROPOLE ET LE SYNDICAT MIXTE DU SCOT SUD LOIRE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 26 avril 2018

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 48

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 48

Membres titulaires présents :

M. Denis BARRIOL, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc FAURE, M. Roland GOUJON, Mme Siham LABICH, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE, M. Marc PETIT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Jean-Marc THELISSON

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT



DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 03 MAI 2018

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE GESTION ET D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE ENTRE SAINT-ETIENNE METROPOLE ET LE SYNDICAT MIXTE DU SCOT SUD LOIRE

Le fonctionnement du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud Loire nécessite des moyens en gestion administrative et financière. Pour répondre à ces besoins, un partenariat est proposé avec Saint-Etienne Métropole qui dispose de ressources adéquates et de services spécialisés dans la gestion des collectivités locales.

En effet, depuis 2008, Saint-Etienne Métropole assiste le Syndicat Mixte SCOT Sud Loire dans sa gestion administrative et financière par le biais d'une convention de gestion et d'assistance venue à échéance le 31 décembre 2017.

Il est proposé de reconduire ce dispositif pour une durée d'un reconductible, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Cette proposition s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues par l'article L 5211-4-1 III et IV du Code Général des Collectivités Locales dont l'un de ses alinéas permet la mise en place du dispositif précité.

La convention ci-jointe organise les relations contractuelles entre le Syndicat Mixte du SCOT du Sud Loire et Saint-Etienne Métropole dans le cadre de la mise à disposition de personnels.

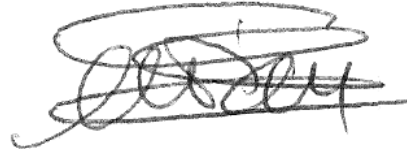
L'objectif est une mutualisation de moyens permettant d'optimiser les conditions de fonctionnement du Syndicat. Cela concerne la gestion comptable, la gestion des ressources humaines (Paies, arrêtés individuels...) et la gestion informatique (Installations sur réseau informatique, dépannage, conseil, vérification anti-virus...).

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve les termes de la convention annexée à la présente délibération et les missions qui en constituent l'objet,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer cette convention,**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 012 du budget ressources humaines.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gaël Perdriau', written in a cursive style with a large loop at the top.

Gaël PERDRIAU